

Séance du 19 janvier 2016

Présents : José HERBET, Antony DELVILLE, Lysiane CAPON, Jean-Paul PIERRE, Claire ROUSSEL, Magali LÉGER, Lionel HERBET, Claudine LEQUIEN, Catherine BATICLE, Jeannine BENOIT, Laurence BÉCUE, Guillaume FLAHAUT, Colette ROUSSEAUX.

Absent avec pouvoir : Jérôme COURMONT à José HERBET, Gérald BRÉZIN à Lysiane CAPON.

Secrétaire de séance : Claudine LEQUIEN.

chèques encaissés :

- 24 430,01 € de l'assurance APRIL pour les risques statutaires des agents Philippe CARPENTIER et Corinne GUIDÉ.
- 50,35 € de Peter Maton concernant la vente par la commune d'un m3 de cailloux.
- 914,86 € concernant le remboursement d'une facture de MÉTRO par l'association des commerçants de Picquigny.
- 200 € pour un don à la commune.

Décision budgétaire modificative n° 6 :

- Section de fonctionnement : Dépenses recettes
7391171 : dégrèvement TF sur 107 €
(le non bâti en faveur des jeunes agriculteurs)
73111 : impôts locaux 107 €

Renouvellement convention logement à REGNIER Marie-José

Le conseil municipal décide de renouveler la convention de logement à Madame RÉGNIER Marie-José à compter du 1er mars 2016 moyennant un loyer mensuel de 400 € pour une durée de 18 mois et autorise le maire à signer la convention.

Travaux d'isolation par l'extérieur de la salle associative :

Au cours d'une précédente réunion, avaient été décidés les travaux d'isolation par l'extérieur de la salle associative. M. le maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le choix de l'entreprise. Il présente à cet effet trois devis :

- P2M : 59 059,60 € HT
- BHF DELAPLACE : 60 786,33 € HT
- NS GUILBERT : 55 625,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise NS GUIBLERT afin de réaliser les travaux.

Point sur les travaux du syndicat voirie 2016

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet des travaux dans le cadre du programme du SIVU de voirie 2016, soit :

- Trottoirs rue de la chaussée + parking 7 450 € HT
- Trottoirs rue du 60ème RI 1 400 € HT + 6 600 € HT
- Trottoirs rue des Chanoines 7 350 € HT

- Angle rue chanoines et du Rossignol 5 900 € HT
À l'unanimité, le conseil adopte ces travaux.

Réaménagement de la voie de dégagement au PN SNCF

Au cours d'une précédente réunion avait été décidée la réalisation des travaux de réaménagement de la voie de dégagement au PN SNCF. Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir procéder au choix de l'entreprise devant réaliser les travaux. Il présente à cet effet deux devis :

- Entreprise EIFFAGE : 21 430 € HT
- Entreprise COLAS : 21 960,50 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de choisir l'entreprise EIFFAGE afin de réaliser les travaux.

Une subvention de 30 % au titre de la répartition des amendes de police va être obtenue.

Communications diverses :

- La fondation du patrimoine a versé la somme de 36 499,45 € pour les travaux de couverture du chœur de la collégiale ; un grand merci à l'association « Les amis de la collégiale ».
- Le tracteur est arrivé à Domart-en-Ponthieu.
- Un devis a été demandé à VEOLIA pour le remplacement des canalisations rue Jean Choquet afin d'assurer la défense incendie ; une subvention au titre de la DETR va être demandée.
- Monsieur le maire informe l'assemblée de sa démission en tant que président du conseil d'administration de la maison de retraite ainsi que les démissions de mesdames Colette Rousseaux, Laurence Bécue et Marie-Jeanne Delville ; l'admission d'une pensionnaire habitante de Picquigny ne semblait pas prioritaire aux yeux de la directrice de la maison de retraite ; monsieur le maire estime que la commune rend suffisamment de services à la maison de retraite pour appuyer parfois certains dossiers d'admission qui en définitive ne coûtent rien à la maison de retraite et se déclare un peu déçu du comportement de la directrice.
- Le bulletin municipal est une belle réussite ; un grand merci à Jean-Paul PIERRE.
- Beaucoup de problèmes de stationnement au parking de la grotte ; parking public mais certains riverains pensent qu'il s'agit de leur parking privé.

☆☆☆

